

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CILAOS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2024**

Délibération N.1 – Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 21 août 2024

Que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 4 septembre 2024 et que le nombre des membres en exercice est de 09 sur 09.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été notifié aux CCAS

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

Nombre d'absents : 04

Dont nombre d'absents représentés par procuration : 02

Le Conseil d'Administration du CCAS de CILAOS s'est réuni en séance le mercredi 11 septembre 2024 sous la Présidence de Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS, sur convocation adressée en date du 4 septembre 2024.

Etaient présents:

Monsieur Jacques TECHER - Maire / Président

Monsieur Patrick DRULA – membre élu

Monsieur Laurent BOYER – membre élu

Madame Marie- Noéline Gilberte DUBARD – membre nommée

Madame Marie Joëlle CARRON _ membre nommée –

Etaient absents excusés et représentés :

Madame Renée Claude GONTHIER – membre nommé
procuration donnée à Madame CARRON Marie Joëlle

Monsieur Jean Claude POUDROUX - membre nommé
procuration donnée à Monsieur Laurent BOYER

Etaient absentes :

Madame Elizabeth ROCHEFEUILLE – membre élue

Madame Alexandra PAYET – membre élue

La Présidence de séance est assurée par :
Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS.

Le secrétariat de séance est assuré par :

Madame Claudine TURPIN – Responsable CCAS

Le Président ouvre la séance, et constate que le quorum est atteint. Ainsi il décide d'ouvrir la séance et invite les membres du Conseil d'Administration à bien vouloir en délibérer.

AFFAIRE N.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU MERCREDI 21 AOÛT 2024

Le Président soumet aux membres du Conseil pour lecture et approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le mercredi 21 août 2024

Délibéré :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mercredi 21 août 2024.

La délibération se décline ainsi :

1 ^{ère} délibération : Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 21 août 2024	contre	abstention	pour	observations
	00	02	07	Dont 02 procurations

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.



CILAOS, le 12 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS
Monsieur Jacques TECHER
 Le Vice Président du CCAS
Monsieur Laurent BOYER


